

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

*Paris, le 8.6.2018*

Monsieur le Président, *Cheer Jean - Paul,*

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai confirmé à Monsieur le Directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, Nicolas REVEL, mon accord sur le principe de la suppression de l'article 99 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2017.

Cette suppression interviendra en loi de financement de la sécurité sociale 2021 dès lors que les engagements souscrits par la Fédération des médecins radiologues pour une durée de trois ans dans le protocole d'accord conclu le 11 avril dernier avec l'UNCAM seront respectés.

En vous assurant de mon écoute et en vous exprimant ma pleine adhésion aux démarches de responsabilisation des professionnels et de leurs organisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien amicalement*



Agnès BUZYN

Monsieur Jean-Paul ORTIZ  
Président  
CSMF  
79 rue de Tocqueville  
75017 PARIS